



PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 21.21.650.001.1 du 12 octobre 2021
portant modification de l'agrément
objet de la décision n° 14.21.650.008.1 du 17 novembre 2014**

**La préfète de la Charente,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié, fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2006 modifié, relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique, en service ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 avril 2021, donnant délégation de signature à Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, à l'effet notamment de signer les décisions relevant, dans les domaines de la métrologie, de la compétence de la préfète de la Charente ;

Vu la décision n° 17.21.110.006.1 du 21 mars 2017, attribuant la marque d'identification « R 16 » à la société GFP CONTRÔLE, dont le siège social est situé Parc d'activités Euratlantique – 15, rue de l'Europe – 16730 FLÉAC ;

Vu la décision d'agrément n° 14.21.650.008.1 du 17 novembre 2014, attribuée à la société GFP CONTRÔLE, pour effectuer la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement automatique, renouvelée par la décision n° 18.21.650.002.1 du 16 novembre 2018 et modifiée en dernier lieu par la décision n° 20.21.650.003.1 du 22 décembre 2020 ;

Vu la demande de la société GFP CONTRÔLE, en date du 14 juin 2021, complétée les 17 septembre 2021 et 11 octobre 2021, relative à l'intégration de l'implantation AN MÉTROLOGIE à Courcelles-lès-Lens (62) ;

Vu l'annexe technique à l'attestation d'accréditation n° 3-1447 – révision 28 de la convention n° 3458, portant notamment accréditation de la société GFP CONTRÔLE pour les vérifications périodiques des instruments de pesage à fonctionnement automatique, délivrée par le Comité français d'accréditation (COFRAC) et prenant effet le 11 octobre 2021 ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine,

DÉCIDE

Article 1

Le champ, par implantation et classe de précision, de l'agrément, objet de la décision n° 14.21.650.008.1 du 17 novembre 2014 susvisée, renouvelée par la décision n° 18.21.650.002.1 du 16 novembre 2018 et modifiée en dernier lieu par la décision n° 20.21.650.003.1 du 22 décembre 2020, est défini, *à compter de la notification de la présente décision*, par l'annexe technique à l'attestation d'accréditation n° 3-1447 – révision 28 de la convention n° 3458 susvisée.

Article 2

L'annexe à la décision n° 14.21.650.008.1 du 17 novembre 2014 renouvelée et modifiée est remplacée, *à compter de la notification de la présente décision*, par l'annexe jointe à la présente décision.

Article 3

Les autres dispositions de la décision n° 14.21.650.008.1 du 17 novembre 2014 renouvelée et modifiée demeurent inchangées.

Article 4

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la préfète de la Charente dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ainsi que d'un recours hiérarchique dans le même délai de deux mois auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, direction générale des entreprises, service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises, sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie.

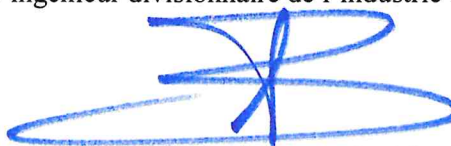
Elle peut également être déférée au tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou dans le délai de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique. La juridiction administrative compétente peut aussi, le cas échéant et sous certaines conditions, être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à la société GFP CONTRÔLE.

Fait à Poitiers, le 12 octobre 2021,

Pour la préfète de la Charente et par délégation,
pour le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
de Nouvelle-Aquitaine,
l'ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,

A blue ink signature, appearing to be 'B. Bouquillon', written over a horizontal line.

Bertrand BOUQUILLON

Vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement automatique : liste des implantations du réseau GFP CONTRÔLE

ADHÉRENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE	FAX	OBSERVATIONS
AN MÉTROLOGIE	Zone industrielle des Hauts de France 1 – rue de l'Abbé Popieluszko – cellule n° 4 62970 COURCELLES-LÈS-LENS	03 21 18 89 19		Ajout de l'implantation
ATLANTIQUE PESAGE	12 rue de l'Aéronautique – Zone Industrielle du Chaffault 44340 BOUGUENNAIS	02 51 70 88 40	02 51 70 88 41	
COMPAGNIE DE PESAGE INDUSTRIEL	Quartier Baudelle 97211 RIVIÈRE-PILOTE (MARTINIQUE)	05 96 62 65 44	05 96 62 67 20	
GFP CONTRÔLE	Parc d'activités Euratlantic – 15 rue de l'Europe 16730 FLÉAC	05 45 65 28 05	05 45 65 28 06	
LEAD'UP	2 rue René Barrier – Parc d'activités de la route d'Orléans 28200 CHÂTEAUDUN	06 23 67 22 01		
MAP	Zone d'emploi « Ma Campagne » 16000 ANGOULÊME	05 45 61 05 87	05 45 61 62 80	
OUEST PESAGE SERVICE	28 rue du Chêne Vert 22190 PLÉRIN	06 28 83 21 62		
PESAGE INDUSTRIEL DU SUD-OUEST (PISO – BARRAIL SERVICES)	115 chemin de Bel Air – Zone Industrielle de la Rivière 33850 LÉOGNAN	05 56 64 79 08	05 56 64 53 83	
PESAGE NOUVELLE AQUITAINE	Zone industrielle du Fief de l'Étang – 3 rue des Beaux Vallons 17540 SAINT-SAUVÉUR-D'AUNIS	05 46 41 31 37	05 46 41 31 37	
SARL CHARBONNEL (BFCP)	Z.I. – 1760 rue de la Lième 39570 PERRIGNY	03 84 47 06 08	03 84 43 17 95	
VALENTINOISE DE PESAGE	4-6 rue Ferdinand de Lesseps 26000 VALENCE	04 75 86 19 40	04 75 86 19 41	